



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
DU 30 JUIN 2022**

* _ * _ *

I- **Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :**

Projet de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.22.243** pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 76-17 relative à la protection des végétaux.
2. **Projet de décret n° 2.22.433** portant création de la zone d'accélération industrielle de Ain Jouhara.
3. **Projet de décret n° 2.22.367** modifiant et complétant le décret n° 2.08.680 du 3 jourmada II 1430 (28 mai 2009) pris pour l'application de la loi n° 01.07 édictant des mesures particulières relatives aux résidences immobilières de promotion touristique et modifiant et complétant la loi n° 61.00 portant statut des établissements touristiques.

Approuvés.

* _ * _ *

II- **Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Doyen de l'Université Hassan II de Casablanca ;
- Le Président de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au profit du personnel du secteur public de la santé ;
- Le Directeur de l'Office Régional de mise en valeur agricole de Doukkala ;
- La Directrice de l'Industrie Automobile au Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Département de l'Agriculture.

* _ * _ *

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de dix-huit (18) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet. Il a décidé d'approuver, quant au principe, deux (2) d'entre elles.